

REGLEMENT DU LAC « NO KILL »

Réservation uniquement par téléphone ou sur place au minimum 48h à l'avance, pas de réservation par mail ou message

La validation de votre réservation sera effective après réception de votre acompte correspondant à 50% du séjour, une confirmation de réservation vous sera adressée à réception de votre acompte

arrivées et départs sont uniquement entre 15h et 18h30

3 cannes par poste, 1 pêcheur, 1 accompagnant par poste

poste 5 & 6 : 2x2 cannes si 2 pêcheurs, sinon 3 cannes pour pêcheur seul.

L'auberge du lac n'est pas responsable des personnes ou des animaux qui se baignent malgré l'arrêté municipal en vigueur les pêcheurs devront en référer directement la gendarmerie

A partir de 22H seul le pêcheur et accompagnant sont autorisés sur le poste

DELIMITATION DES POSTES A RESPECTER chaque pêcheur doit rester sur sa zone, si doute demander renseignements à l'auberge

Equipements **EXCLUSIVEMENT AUTORISES**

Biwys pêcheurs

parapluie-tente ou demi-lune

Bassine de réception obligatoire comme exemple ci dessous, et seau d'eau à proximité

Possibilité de location sur place



PAS DE TAPIS PLAT

Tout poisson doit être manipulé avec soin et à genoux au-dessus de la bassine de réception, ils devront être soignés obligatoirement avec un produit spécifique antiseptique

Le corps de ligne en tresse est INTERDIT, bas de ligne autorisé sur 30cm

Lead-core interdit

Pas d'esturgeon à l'épuisette, uniquement à la main

Les sacs de conservation flottant sont autorisés seulement pour la nuit

Amorçage massif interdit, Graines obligatoirement cuites

seul les barbecues gaz ou plancha sont autorisés , **pas de feu**

Pas de bruit intensif la nuit, **L'abus d'alcool est interdit**

Pêche au vif, au leurres et au coups INTERDIT pendant la session

L'accès au poste en voiture: on dépose le matériel et on remonte la voiture aussitôt, le montage du matériel et biwys se fait après

Des poubelles et bac à verre sont à disposition sur le site, il est donc formellement interdit de jeter des débris et mégots de cigarettes par terre ou dans le lac

Nos amis les chiens doivent obligatoirement rester sur le poste, tenu en laisse, et ramassez leurs excréments

Baignade et vaisselle interdites dans le lac

L'auberge du Lac se décline de toute responsabilité en cas de perte ou de vol sur le site

Toute location de barque sera sous la seule responsabilité du pêcheur, l'auberge du lac ne fournissant pas de gilet de sauvetage

Interdiction de vider les restants d'amorçage avant de partir afin de respecter les pêcheurs suivants

Toute personne ne respectant pas le règlement sera renvoyée immédiatement sans remboursement